

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 18980

Numéro SIREN : 813 357 332

Nom ou dénomination : RD CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2018 sous le numéro de dépôt 16162



20180161622017

DATE DEPOT : 22/02/2018

N° DE DEPOT : 16162

N° GESTION : 2015B18980

N° SIREN : 813357332

DENOMINATION : RD CONSULTING

ADRESSE : 23 rue Bachelet 75018 Paris

MILLESIME : 2017

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Greffier du Tribunal de
Commerce de ParisFormulaire obligatoire (art. 1632 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU RD CONSULTING		23 FEV. 2018		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		23 rue Bachelet 75018 PARIS		16162		numéro de dépôt	
Numéro SIRET*		8 1 3 3 5 7 3 3 2 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		11	
						Exercice N clos le 30/06/2017	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	44 144	070		44 144
		Autres* (3)	072	25 618	074		25 618
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	330 848	086		330 848
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	400 611	098		400 611	
Total général (I + II)		110	400 611	112		400 611	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			100	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			31 496	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			14 483	
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			47 080		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			31 977	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	1 297		321 553	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			353 530		
Total général (I + II + III)		180			400 611		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU RD CONSULTING

Néant Exercice N clos le
30/06/2017

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210			
	Production vendue	biens		215		214		
		services*		217		218	90 132	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		90 133		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		72 267	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	75	244	75	
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264		72 343		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		17 789		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294	614		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	115	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	2 576		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		14 483		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 483	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 576			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	115		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)		655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	17 174	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	17 174	372	

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU RD CONSULTING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 400 611 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 14 484 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Notes sur le bilan
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations financières	170		170	
Total	170		170	
Amortissements & provisions :				

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			170	170
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			170	170

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire			
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice			
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 69 763 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	44 145	44 145	
Autres	25 618	25 618	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	69 763	69 763	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	43 844
Total	43 844

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 353 531 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 977	31 977		
Dettes fiscales et sociales	7 358	7 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	314 195	314 195		
Produits constatés d'avance				
Total	353 531	353 531		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 297			

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	25 338
Total	25 338

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



RD CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 23 rue Bachelet
75018 PARIS
813 357 332 RCS PARIS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE

PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 NOVEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017, s'élevant à 14 483.97 €, de la manière suivante :

- une somme de	14 483.97 €
aux parts sociales, à titre de dividende	
 Total	 <u>14 483.97 €</u>

L'associé unique décide de prélever une somme de 5 516.03 euros sur le compte « autres réserves » afin de servir un dividende à l'associé unique d'un montant global de 20 000 euros.

Le compte « autres réserves » s'élèvera ainsi à la somme de 25 980.78 euros.

Le dividende par part s'élèvera ainsi à 200.00 euros ; il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 31 mars 2018.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Les dividendes éligibles à l'abattement de 40% sont taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Les dividendes peuvent être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé unique, de l'avant-dernière année (2015), est inférieur à 50.000 € (associé célibataire ou veuf) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année civile précédent le versement des dividendes.

La somme de 20 000 euros versée à titre de dividende sera imputée des prélèvements sociaux avant tout paiement à l'associé unique.

Une déclaration fiscale n° 2777 devra être adressée au service des impôts des entreprises, avec les règlements correspondants dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les dividendes seront versés.

Rappel des dividendes antérieurement distribués par l'associé unique résultant de sa décision annuelle

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.